

COMPTE RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
27 mars 2010

Samedi 27 mars 2010 10h00 : tous les membres de notre amicale ayant pu se libérer se retrouvent sur le site du restaurant « Le Colombier » à Fréjus.

Après l'accueil et la vérification de la liste des inscrits (120 présents dont 82 membres de droit), nous nous dirigeons dans la salle de réunion au sous-sol et Denis BERTRAND, le président de notre groupement, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour :

- les effectifs ;
- le bilan financier ;
- renouvellement du bureau ;
- modification des statuts.
- Exposé du général de l'E.A.L.A.T Yann PERTUISEL

Le président donne la parole à Philippe DOUSSON, le secrétaire, pour le premier point de l'ordre du jour :

I – Les effectifs :

Le groupement compte, à ce jour, 348 membres dont :

- 4 de plus de 90 ans ;
- 27 veuves ;
- 1 veuf.

Depuis la dernière assemblée nous déplorons la disparition de 4 amis :

Guy FONTENEAU 15 avril 2009 ;
Henri BAUDAERT 30 juin 2009 ;
Pierre CHAILLET 11 août 2009 ;
Félix FARAUT 14 février 2010.

Nous nous levons tous pour observer une minute de silence à leur mémoire.

22 personnes nous ont rejoints :

Luc ADRIEN ; Gérard ALEXANDRE ; Claudine BAUDAERT (veuve) ;
Daniel BÉNARD ; Philippe BRASS ; Georgette CHAILLET (veuve) ;
Norbert COLLIN ; Jacques DARLET ; Jean-Pierre DUPUIS ;
Albert ESPITALLIER ; Michèle FONTENEAU (veuve) ; Claude GAJAC ;
Pierre GARRIDO ; Jean-Claude GRANIOU ; Yves GUEDON ;
Tayeb GUELLATI ; Jean-Marc MEYNIÉ ; Jean-Marc LAVIE ;
Patrick LELOIR ; Yann PERTUISEL ; Guy ROCHER ;
Christian TAILHAN.

Ce qui porte la moyenne d'âge à 67 ans et 8 mois.

Richard COLSON, le trésorier, prend le relais pour commenter les comptes :

II – Le bilan financier :

Amicale des anciens de l'ALAT			
ETAT COMPTABLE du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009			
RECETTES		DEPENSES	
Banque postale au 01/01/2009	493,87 €	Galettes	
Solde caisse au 01/01/2009	385,11 €	Assemblée générale	608,80 €
		Journée champêtre	5 057,85 €
			1 946,31 €
	878,98 €		7 612,96 €
ACTIVITE		BBM	2 322,72 €
Galette des rois		Cotisations ailes brisées	15,00 €
Assemblée générale		Assurances amicale	249,56 €
Journée champêtre		Déplacements présidents	147,46 €
	7 993,00 €	Cotisations UNA ALAT	850,00 €
Cotisations		Cotisations musée	239,00 €
Année 2008	25,00 €	Frais de fonctionnement	
Année 2009	7 750,00 €	Affranchissements	619,70 €
Année	125,00 €	Fournitures de bureau	282,74 €
Cotisations ENTRAIDE ALAT	15,00 €	Tenue de compte postal	35,30 €
Cotisations Musée ALAT	267,00 €	Réunions C.A	638,00 €
Dons	128,29 €	Documentation diverse	241,85 €
Ventes ANN. DVD ENV.	28,20 €	Déplacements (distri BBM/porte drapeau)	378,00 €
Retrait caisse d'épargne	800,00 €	Achats divers	1 057,68 €
		(plaques ; badges ; couronnes ; faire parts)	
		Versement caisse d'épargne	2 500,00 €
TOTAL	18 010,47 €	TOTAL	17 190,05 €
		Solde créditeur	820,42 €
		En accord avec	
		Relevé banque du 31/12/09	2 285,41 €
		Factures 55/56/57/58 non débitées	-1 831,11 €
		Solde caisse au 31/12/2009	366,12 €
		Total	820,42 €
CAISSE D'EPARGNE			
Solde au 01 janvier 2009	3 434,26 €	Solde créditeur au 31/12/2009	5 326,85 €
Intérêts 2008	192,59 €		
Versements	2 500,00 €		
Retrait	800,00 €		
Total	5 326,85 €		
Disponibilités totales au 31/12/2009		6 147,27 €	

L'état comptable présenté, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, quitus est donné au trésorier et le bilan financier est adopté à l'unanimité des voix des membres présents.

Le président reprend la parole pour le 3^{ème} point de l'ordre du jour :

III – Renouvellement du bureau :

31) Membres en fin de mandat :

CAYE Claude	se représente
DOUSSON Philippe	se représente
LAIN Ernest	ne se représente pas
ROYER Bernard	se représente
SIPOLY Pierre	se représente
TARA Jean	volontaire « vérificateur aux comptes »
VAUCELLE Maurice	se représente

32) Membres candidats :

GUELLATI Tayeb
LELOIR Patrick
LLORCA Guy
SAUZEAU-BERTIN Bernard

Le conseil d'administration pouvant accueillir 20 membres, tous les membres sortant, postulant pour un nouveau mandat et les quatre volontaires pour faire partie du bureau sont élus à l'unanimité des voix des membres présents et TARA Jean se voit confier la tâche de « vérificateur aux comptes » en remplacement du général MAGE qui souhaitait passer le flambeau après plusieurs années de bons et loyaux services.

33) Le nouveau bureau est ainsi composé :

- **Président :** BERTRAND Denis.
- **Vice-président :** CAYE Claude
- **Vice-président trésorier :** COLSON Richard
- **Trésorier Adjoint :** JEANDROZ Michel
- **Secrétaire :** DOUSSON Philippe
- **Secrétaire adjoint :** GANDOIN Joël

- **Membres :**
EGEA José. FESSELET Bernard ;
GUELLATI Tayeb. LELOIR Patrick ;
LEVRAT Michel (porte drapeau) ; LLORCA Guy ;
MERLIN Didier (webmaster) ; MIRIBEL Jean-Philippe ;
ROYER Bernard ; SAUVAGE Jacques ;
SAUZEAU-BERTIN Bernard ; SIPOLY Pierre ;
VAUCELLE Maurice ; VEZINET André

TARA Jean vérificateur aux comptes.

- **Présidents d'honneur :**
Général MAGE Michel ; SAUVAGE Jacques ; SIPOLY Pierre (tous les 3, anciens présidents du groupement).
- **Vice-président d'honneur :**
PERRIER Robert (membre fondateur).

Denis BERTRAND aborde le quatrième point de l'ordre du jour :

IV – Modification des statuts :

41) Domiciliation :

Courant 2009, suite au décès de Guy FONTENEAU, le conseil d'administration a été amené à élire Denis BERTRAND comme nouveau président du groupement. En l'absence de local spécifiquement dédié à l'association, celle-ci est domiciliée à l'adresse du président :

109 impasse des lauriers roses – 83340 Le Cannet des Maures

Le courrier est à adresser :

BP 63 - 83340 Le Cannet des Maures

42) Titre 2 ; Article 7 – Membres associés :

L'adhésion en cette qualité (sans versement de cotisation) est limitée aux veufs et veuves des membres décédés.

43) Titre 3 ; Article 10 :

Le bureau est limité aux fonctions suivantes :

- 1 président ;
- 1 ou plusieurs vice-présidents ;
- 1 secrétaire ;
- 1 secrétaire adjoint ;
- 1 trésorier ;
- 1 trésorier adjoint.

Les responsables des sections spécialisées sont choisis au sein du conseil d'administration.

44) Titre 3 ; Article 11 :

Dans la phrase « tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas participé à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire », « sans excuse » est supprimé : Il n'y a que 4 réunions du conseil par an et ses membres doivent faire part d'un minimum d'assiduité.

45) Titre 3 ; Article 12 :

- Assemblée générale ordinaire : « au moins une fois » est supprimé. L'assemblée se réunit 1 fois dans le courant du premier semestre ; s'il devait se réunir à nouveau ce serait une assemblée générale extraordinaire ;
- Les convocations sont envoyées par courrier postal et (ou) électronique ;
- Après avoir délibéré sur les différents rapports, l'assemblée « se prononce sur l'approbation des comptes » au lieu de « approuve les comptes », sinon à quoi servirait-il de discuter ?

Pour le dernier point de l'ordre du jour, le président passe la parole au général PERTUISEL qui nous fait le point sur les évolutions de notre ALAT et notamment sur la création prochaine du CFIA – NH 90. Il termine par un point de situation sur l'engagement en AFGHANISTAN.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de clore la séance, Denis BERTRAND cosigne, avec le colonel Lucien SALVA, le protocole établi entre la base école « général Lejay » et notre groupement.

La séance est définitivement levée à midi et l'ensemble des participants est invité à aller prendre l'apéritif avant de déguster l'excellent repas commandé.

Si le vin était à volonté, chacun a su boire avec modération, permettant à l'ensemble de se séparer vers 15h30 pour rejoindre son lieu de résidence.

Le Président

Original signé